



## DÉCISION DU MAIRE

### MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 170 À MONSIEUR JOHAN AUBRY

Le Maire de la commune de Damprichard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu les délibérations en date du 11 juin 2020 et du 10 décembre 2020 par lesquelles le Conseil Municipal a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de maraîchage biologique local présenté par Monsieur Johan AUBRY au Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal, réuni le 24 mars 2022 en session ordinaire, a débattu de la mise à disposition du terrain cadastré section AB n°170 au prix de 75.00 € par an dans le cadre du projet de maraîchage biologique local, sous réserve d'une servitude de passage vers le bassin de dessablage.

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de mettre à disposition à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 le terrain cadastré section AB n° 170 d'une surface de 50 ares à Monsieur Johan AUBRY au prix de 75.00 € par an dans le cadre de son projet de maraîchage biologique local sous réserve d'une servitude de passage vers le bassin de dessablage.

Les conditions de cette mise à disposition seront définies par une convention établie entre la Mairie de Damprichard et Monsieur Johan AUBRY.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'Assemblée délibérante lors de sa prochaine séance et inscrite au registre des décisions de la Commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire charge ses services de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 21/06/2022  
Reçu en préfecture le 21/06/2022  
Affiché le 21/06/2022  
ID : 025-212501936-20220617-2022\_026-DE



Fait à Damprichard, le 17 juin 2022

Le Maire,



Anthony MERIQUE.